

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 12 mars 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : MME Nadine Lelièvre, conseillère
 MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Jacques Desbois, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Patrick Lebreux, maire suppléant.

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-03-034

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 12 et 28 février 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Agrandissement de la zone industrielle 18-I
- 7- Entente service aux sinistrés – Croix-Rouge
- 8- Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Membership 19-20
- 9- Comité Zip de la Gaspésie – Plantes exotiques
- 10- Agence municipale de financement 911 – Demande d'aide financière – Volet 2
- 11- Demande d'autorisation course à relais du Défi Pierre Lavoie
- 12- Fabrique - Feuillet paroissial 2019
- 13- Autres sujets : Réparations Tracteur New-Holland - PTO
Avis de motion – Règlement numéro 2019-349 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 100 000 \$ et présentation du projet de règlement
- 14- Période de questions
- 15- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point «autres sujets» ouvert.

2019-03-035

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 28 FÉVRIER 2019

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 12 et 28 février 2019 tels que rédigés.

2019-03-036

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de février 2019.

2019-03-037

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2019 en y ajoutant les factures suivantes : Réal Collin 47.32 \$, SEAO 115.00 \$, le Réseau d'information municipal 316.18 \$ et Bélanger et Couture Inc. 2 276.51\$.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de février 2019.

2019-03-038

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE 18-I

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire construire un parc industriel bioalimentaire marin ;

CONSIDÉRANT QUE les zones industrielles 19-I et 21-I sont déjà utilisées à 100 % par les industriels Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée et E. Gagnon et Fils Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE la zone industrielle 18-I est utilisée à 50 % par l'industriel E. Gagnon et Fils Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE l'on ne peut utiliser uniquement la moitié de la partie résiduelle de la zone 18-I à cause de la topographie du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur de la zone industrielle 18-I limite le développement de la compagnie E. Gagnon et Fils Ltée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Rocher-Percé d'augmenter la profondeur de la zone industrielle 18-I sur une distance de 325 mètres vers le Nord.

2019-03-039

ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour une durée de 3 ans avec la Société canadienne de la Croix-Rouge au coût de 0.17 \$ per capita par année.

2019-03-040

UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – MEMBERSHIP 19-20

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adhère à l’Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu’elle engage une somme de 127 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

QU’elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l’assemblée générale de l’Unité régionale loisir et sport : messieurs Jean-Pierre Hautcoeur et Léo Lelièvre.

2019-03-041

COMITÉ ZIP DE LA GASPÉSIE – PLANTES EXOTIQUES

CONSIDÉRANT les menaces causées par les plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité et les milieux naturels de la région ainsi que sur plusieurs entreprises et activités ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour une lutte efficace contre les plantes exotiques envahissantes de reconnaître les différentes espèces présentes sur le territoire et de savoir comment réagir et qui contacter pour chacune ;

CONSIDÉRANT le projet de sensibilisation et de formation des équipes de travaux publics des municipalités gaspésiennes aux plantes exotiques envahissantes déposé par le Comité ZIP Gaspésie ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé appuie le projet déposé par le Comité ZIP Gaspésie qui aura comme principal objectif de former les équipes de travaux publics des municipalités gaspésiennes, incluant la nôtre, pour qu’ils deviennent la première ligne de surveillance dans la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Les équipes de travaux publics se verront ainsi formées à reconnaître les plantes et sauront comment réagir à leur contact.

2019-03-042

AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT 911 – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique, le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 14 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Grande-Rivière, Percé, Chandler, Port-Daniel-Gascons et la MRC du Rocher-Percé pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ;

QUE la Municipalité autorise le directeur général Luc Lambert à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-043

DEMANDE D'AUTORISATION COURSE À RELAIS DU DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE le comité Littoral dans la course désire faire une course à relais de Grande-Rivière à Percé pour la course Défi Pierre Lavoie ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le comité Littoral dans la course à passer sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 27 avril 2019. Cette course est une étape préparatoire pour la course Défi Pierre Lavoie qui se tiendra le 11 et 12 mai 2019.

2019-03-044

FABRIQUE - FEUILLET PAROISSIAL 2019

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal accepte de commanditer la Fabrique de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus pour des feuillets paroissiaux au montant de 150 \$.

2019-03-045

RÉPARATION TRACTEUR NEW-HOLLAND - PTO

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la réparation du PTO du tracteur New-Holland estimé à plus ou moins 10 000 \$.

QUE le conseil municipal approprie du surplus le montant nécessaire pour payer la dépense ci-haut mentionnée.

2019-03-046

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-347 DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ ET
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par Jeannot Couture conseiller, qu'à une session ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2019-347 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 100 000 \$ et il présente également le projet de règlement numéro 2019-347.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 : 52 heures et elle s'est terminée à 19 : 55 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2019-03-047

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 56 heures.

Patrick Lebreux, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».